

L' ECHO DE LA TOUR



Bulletin Municipal d'information
N° 1 Juillet 1983.

Le Mot du Maire,

La parution de ce premier numéro du bulletin municipal d'information marque sensiblement le cap des cent premiers jours de la nouvelle municipalité. C'est une échéance symbolique et il n'est pas sans intérêt de présenter le travail accompli pendant cette brève période par l'équipe mise en place les 6 et 13 mars derniers.

Passé le brouhaha électoral est arrivé le temps de la réflexion celui où il faut analyser l'"héritage", faire le point de la situation, définir les nouveaux objectifs et se donner les moyens de les réaliser.

C'est au terme de cette réflexion et après les mises en ordre nécessaires qu'ont été élaborées les premières mesures proposées au Conseil Municipal. J'ai plaisir à souligner que sur les points essentiels du programme annoncé trois décisions importantes pour l'avenir de Chambles ont déjà été prises à l'unanimité : l'étude des solutions à long terme pour l'alimentation en eau potable, la mise à l'étude du Plan d'Occupation des Sols et un projet de construction scolaire.

Ces décisions ne sont que le point de départ d'une oeuvre de longue haleine qu'il nous faut désormais conduire à son terme par un travail d'équipe acharné et persévérant.

Travailler en équipe, développer les contacts avec la population, informer, telle est la ligne de conduite de la nouvelle équipe municipale. L'information est l'une de ses préoccupations constantes. Elle est l'une des raisons d'être de ce bulletin, promis lors de la campagne électorale et qui sera distribué dans les familles deux fois par an : l'un en juillet, l'autre en décembre.

Certes ce premier numéro réalisé avec des moyens réduits n'est pas parfait. Il n'est que l'ébauche d'un bulletin dont nous souhaitons améliorer la présentation et développer le contenu.

Par vos remarques, vos critiques, vos suggestions, vous pouvez nous y aider en faisant de l'Echo de la Tour l'un des moyens privilégiés du dialogue indispensable entre la population et ses élus.

M. VALOIS

La Situation actuelle :

Chambles dispose de 3 réseaux d'eau :

- Le réseau supérieur (Le bourg, chavanne, Peybert, La Borie, La Garde) alimenté par plusieurs captages et un branchement sur le Haut Forez qui dessert aussi Biesse et Meyrieux,
- Le réseau moyen (Notre Dame de Grâce et Vassalieux) avec une source de bonne qualité mais de débit insuffisant en été,
- Le réseau inférieur Noailleux, Cessieux, jusqu'aux limites de St Rambert) avec une bonne source, et des captages complémentaires qui, en cas de besoins ne peuvent être utilisés qu'après l'épuration prescrite par le géologue et la D.A.S.S.

Les Solutions :

Le Conseil Municipal, dans sa séance du 27 Mai 1983, a adopté l'avant-projet de raccordement du réseau moyen (Notre Dame de Grâce Vassalieux) au réseau supérieur. Une vanne permettra d'utiliser la plus grande partie de l'année, l'eau de la source.
Coût : 250 000 Francs. Des subventions ont été demandées au Département et au Ministère de l'Agriculture.

Pour Cessieux et Noailleux, deux solutions sont envisagées :

- Le raccordement au réseau du Bourg (Réservoir du Nez). L'avant-projet a été établi : coût 550 000 Francs.
- La construction au point haut de l'Adroit, sur un terrain appartenant à notre commune, d'un réservoir alimenté par le réseau de Saint Rambert (des discussions sont en cours avec la Municipalité voisine).

Gestion - après étude d'une proposition d'affermage, la gestion en régie directe par contrat annuel avec Monsieur JUBAN (qui devra être assisté d'un électro-mécanicien) est maintenue, à titre d'essai.

Tarifs de l'eau : Il était de 130 Francs (prix de l'abonnement) + 2,50 Francs le m³.

Il n'y a pas eu d'augmentation depuis 1981. Le décret du 29/10/1982 autorise une augmentation de 16 % sur les tarifs votés en 1981.

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité des présents, de porter l'abonnement à 150 Francs et le prix du m³ à 2,80 Francs, ce qui, pour une moyenne générale de consommation annuelle de 80 m³, correspond à une augmentation de l'ordre de 13 % pour 2 ans, nettement inférieure au taux d'inflation.

La première conclusion sur l'étude du réseau d'eau montre que, compte tenu de l'augmentation de la population, surtout dans la partie Nord de la commune, il aurait fallu donner priorité à l'aménagement du réseau de distribution d'eau et faire passer ces travaux avant ceux concernant l'assainissement.

Il n'est jamais trop tard pour bien faire et tous les efforts de la Municipalité vont porter sur ce problème de distribution d'eau en qualité et en quantité. Mais pour certains habitants de la commune et, pendant un laps de temps que nous espérons le plus court possible, la distribution d'eau ne pourra être parfaite et en été, des mesures de restriction pourront être prises.

Conséquences d'un printemps pluvieux

Les pluies de printemps ont eu des conséquences néfastes pour les cultures, mais ont également détérioré les chemins communaux à 80 % et les digues de la station d'épuration.

La réfection des chemins communaux a été confiée à une entreprise de travaux publics. En effet, le cantonnier, Mr BERTHOLLET, malgré toute sa bonne volonté et sa compétence, n'aurait pu remettre en état tous les chemins, avant l'été.

La station d'épuration mise en service en 1982 comprend trois lagunes de décantation successives et un filtre à bactéries utilisée seulement l'été. Le tout est situé dans l'ancien lit du ruisseau de la Garde. Ce ruisseau a été dévié côté ouest dans une conduite de 80 cm de diamètre. Le système fonctionne très correctement.

Mais, par contre, la conduite de déviation s'est avérée insuffisante pour écouler les grosses crues. Le ruisseau reprend son ancien lit et dégrade les digues.

Cela a été le cas après la fonte de la grosse chute de neige de novembre, et la nouvelle municipalité a dû, dès son entrée en fonction, réparer d'urgence d'importants dégâts, côté Est.

La crue exceptionnelle de Mai a ébréché la deuxième digue, du côté Ouest. De nouveaux travaux de réparation seront nécessaires. Il est envisagé un système de déversoir qui permettra, au moins, d'écouler la crue, sans dégât, si le ruisseau est amené à nouveau à reprendre exceptionnellement son ancien lit.

Pourquoi un plan d'occupation des sols ?

- Eviter une politique restrictive de l'Administration en matière de construction (loi du 7 janvier 1983)
- Protéger le caractère rural de la commune, les sites qui en font l'attrait et les bonnes terres, outil de travail de nos agriculteurs,
- Permettre à la commune de réserver des terrains pour les équipements collectifs de la commune,
- Eviter la spéculation sur les terrains.

Le principe de l'élaboration d'un P.O.S. a été adopté après scrutin public, par l'unanimité des conseillers municipaux présents.

Messieurs Valois, Giraud, Jousserand, Madame C. Berthet, Monsieur M. Barbier, représenteront le Conseil au groupe de travail qui comprend aussi des représentants des syndicats agricoles et des personnes désignées par les services administratifs.

Les habitants de la commune seront tenus au courant par des réunions d'information qui auront lieu au Bourg et dans les hameaux.

L'équipe municipale est-elle restée inactive ?

Certains se sont, peut-être étonnés de ne pas constater dans la Commune depuis la mise en place de la nouvelle municipalité, la réalisation de certains projets évoqués en commun, lors des réunions des hameaux. Les nouveaux élus seraient-ils restés inactifs depuis leur élection ? Certainement pas.

Tout d'abord, signalons que certains conseillers ont assuré, pendant un mois, le remplacement de Madame la Secrétaire de Mairie, absente pour raison de santé. Ce remplacement leur a permis de se familiariser avec les techniques de l'administration communale d'une part, de constater d'autre part, qu'une organisation plus rationnelle du travail de secrétariat permettrait d'en diminuer les heures, tout en offrant un service de qualité à la population.

Une étude technique et financière sur le réseau de la commune a été réalisée. Elle a permis l'élaboration d'un projet précis et détaillé de distribution d'eau.

Une visite des charpentes des bâtiments de l'Ecole et de la Mairie a montré, qu'il était urgent de traiter les bois contre le capricorne, de consolider ou de remplacer certains éléments. Des appels d'offre ont été lancés auprès de trois entreprises. Les travaux doivent commencer au cours de l'été.

Les plans d'un "Abri Bus" destiné au hameau de Notre Dame ont été dressés avec le concours gracieux de Monsieur Morel. Cet "Abri Bus" construit dans le style du pays (pierres et tuiles creuses) sera implanté sur le terrain communal, au Nord-Ouest du hameau. Le permis de construire a été déposé auprès des services compétents.

Cet abri servira de modèle pour la construction d'autres abris à construire dans les hameaux, abris dans lesquels seront installés un panneau d'affichage et, dans certains cas, une boîte aux lettres.

Les premières réunions qui avaient été prévues dans le cadre de la campagne d'information ont eu lieu :

Le 14 juin pour le hameau de la Garde,
Le 19 juin pour les usagers des bungalows,
Le 21 juin pour les hameau de Notre Dame et de Vassalieux,
Le 25 juin pour les présidents des diverses sociétés de la commune

Le compte rendu de ces réunions sera remis à tous les participants.

Quels sont les objectifs de ces réunions ?

- Faire en sorte que chaque habitant du bourg et des hameaux se sente concerné par la vie et l'évolution de la commune.
- Aborder sur place les problèmes purement matériels (voirie, assainissement, éclairage, embellissement, etc...) afin de les solutionner le plus rapidement possible.

Les demandes, les suggestions, les réclamations seront enregistrées, groupées, analysées et la municipalité essayera d'y donner suite dans la mesure où cela sera possible.

Nos projets

La construction d'un groupe scolaire moderne et fonctionnel.

La construction d'un groupe scolaire se justifie par l'expansion de la population. Chambles est une des 11 communes de la Loire dont la population a augmenté de plus de 50 % (53 % exactement) entre les deux recensements de 1974 et 1982.

L'étude des naissances enregistrées dans la commune comparées aux inscriptions des enfants à l'école pour les mêmes classes d'âge, laisse envisager un effectif de près de 70 élèves dans quelques années.

Il y aura, à la prochaine rentrée entre 56 et 60 élèves au moins. Cela justifie l'ouverture d'une 3ème classe, mais celle-ci a été refusée par les responsables de l'éducation nationale faute d'un local adéquat.

Le Conseil Municipal, lors de sa réunion du 28 juin, a adopté à l'unanimité le principe de la construction d'une école à trois classes. Une demande dans ce sens a été adressée au Président du Conseil Général. Un terrain sera réservé au P.O.S. Les travaux, subventionnés à 60 % par le département, pourraient être financés sur le programme 1985 (ouverture en septembre 1985).

L'école actuelle pourrait être transformée en gites ruraux communaux. Une salle de réunion pour les sociétés pourrait y être aménagée.

L'aménagement des abords de l'Eglise et de la place de la Mairie

L'architecte des bâtiments de France, celui du syndicat d'aménagement des gorges de la Loire, les représentants de la D.D.A ont effectué avec Mr le Maire une visite des lieux. Ils nous soumettront un projet tendant à restituer à notre bourg tout son cachet et à le mettre en valeur.

Nouvelles brèves :

Elections municipales :

Le Tribunal Administratif de Lyon, dans sa séance du 11 Mai 83, a rejeté la réclamation présentée par Mr Jean Simand à l'encontre de Mr Paul Trève et autres, réclamation formulée à la suite du premier tour de scrutin des opérations électorales qui se sont déroulées le 6 Mars 1983.

Suite à ce jugement du tribunal, M. Pierre Giraud est donc confirmé en tant que conseiller municipal et Adjoint au Maire.

Etat Civil :

Depuis l'installation de la nouvelle municipalité ont été célébrés les mariages suivants :

Séré Yvon avec Giraudon Nicole
Trève Bernard avec Querantès Elisabeth
Clavier Gérard avec Simand Monique
Jousserand Pierre avec Madaire Nicole
Déchandon Jean-François avec Delholme Pascale
Délimard René avec Mangin Mireille

M. Ceyssieux Pierre Gabriel né à Chambles le 15 Aout 1934, est décédé au Puy le 1 er Mai 1983.

..../....

Chomage

Notre commune, comme beaucoup d'autre, Hélas ! a un certain nombre d'habitants, inscrits sur la liste de chomage. C'est un devoir de solidarité d'aider, quand cela est possible, ceux qui sont à la recherche d'un emploi. Nous demandons donc aux habitants qui connaîtraient un emploi disponible, de prendre contact avec la Mairie. Voici les spécialités des personnes actuellement en chomage : 3 employées de commerce, 1 cuisinier avec C.A.P., 1 aide comptable, 1 mécanicien.

Heures d'ouverture de la Mairie :

Lundi	de 8 H à 12 H	et	de 14 H à 19 H
Mardi			14 H à 19 H
Mercredi	de 8 H à 12 H		
Jeudi			14 H à 19 H
Vendredi	de 8 H à 12 H		

Permanences du Maire ou des Adjoints

Mardi et Samedi de 9 H à 12 H

Voirie :

Les poubelles sont souvent déposées, dans la rue, soit le dimanche soir, soit le lundi matin, par ceux qui regagnent après le week-end leur résidence principale.

Or, le camion poubelle passe seulement le mardi matin dans le bourg et les hameaux.

Il est donc recommandé à tous ceux qui déposent leur poubelle le dimanche soir ou le lundi matin de s'assurer que les chiens ne peuvent les renverser et épargiller le contenu sur la chaussée.

La propreté du territoire communal dépend de chacun d'entre nous.

Connaissance du budget

Le budget primitif de 1983, document de prévisions financières approuvé le 12/04/83 par le Conseil Municipal est un budget de transition entre deux mandats municipaux. Il vous est présenté ci-dessous sous une forme condensée permettant d'apprécier en pourcentage les divers postes de recettes et de dépenses.

BUDGET PRIMITIF 1983

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES		%
Frais de Personnel	20,77	
Entretien Services extérieurs voirie. Bâtiment. Elect.	17,26	
Aide sociale Charges Intercommunales	13,04	
Gestion scolaires	Transports	
Générale autres frais	15,77	
Frais financiers		
Intérêts des emprunts	15,24	
Fournitures diverses		
Subventions aux Stés	6,91	
Prélèvement pour dépenses d'investissement	10,97	
Total 1.419.696 frs		

INVESTISSEMENTS

Remboursement du capital emprunté	35,00
Dépenses d'équipement (Travaux)	58,00
Participation Synd. Intercom	7,00

Total 394.424

RECETTES

Dotation globale de fonctionnement	17,95
Impôts T.H F.B F.N.B	56,20
locaux T.P.	
Subventions	9,22
Produits d'exploitation eau - ord.mén.. Ass.	10,88
recettes de location	5,73

Total 1.419.696

Prélèvement sur recettes de fonctionnement	39,50
Remboursement TVA	49,50
autres ressources D.G.E	11,00

Total 394.424